

AVIS de COURSE

Le National Laser de printemps – 2^{ème} étape du Championnat de France « Classiques » tour Laser est organisé par le Centre Nautique de Fouesnant Cornouaille du 13 au 16 mai 2010,.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile,
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers,
- 1.3. Les règlements fédéraux
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. La régate est ouverte aux concurrents français ou étrangers pour les **séries Laser Standard, Laser Radial et Laser 4.7.**

3.2. **Préinscriptions** : Pour faciliter l'organisation de l'épreuve, il est demandé aux concurrents de se préinscrire **avant le 30 avril 2010.**

Les préinscriptions peuvent être faites par courrier ou sur le site www.centre-nautique-fouesnant-cornouaille.com . Pour les préinscriptions sur le site Web, l'envoi du règlement par courrier n'est pas exigé. Il est demandé aux concurrents préinscrits de signaler par courriel à cn.fouesnant@wanadoo.fr toute annulation ou modification ultérieure.

3.3. Les concurrents désirant se préinscrire par courrier doivent compléter le formulaire joint en l'envoyant accompagné des frais d'inscription à Centre nautique de Fouesnant Cornouaille, 1 chemin de Kersentic BP 22 29170 FOUESNANT, avant le 30 avril 2010.

3.4. Les préinscriptions hors délai et inscriptions sur place sans préinscription seront **majorées de 5€**

3.5. **Documents à présenter**: Les concurrents devront confirmer leur inscription sur place (bâtiment central du centre nautique) en présentant les documents nécessaires :

- Licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs,
- Timbre AFL 2010,
- Autorisation de port de publicité si nécessaire

3.6. Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. **DROITS à PAYER** : Le montant de l'inscription est de 45€.

5. POULES ou GROUPES DE QUALIFICATION

Au delà de 125 bateaux dans une série, les concurrents de la série seront partagés en 2 flottes avec une phase de qualification et une phase finale en flotte or et argent.

6. PROGRAMME

6.1. Confirmation d'inscription

📅 **Mercredi 12 mai**

De 17h00 à 19H00 Accueil et confirmation des inscriptions

📅 **Judi 13 mai**

De 9h00 à 14H00 Accueil et confirmation des inscriptions

6.2 Jours de course

📅 **Judi 13 mai**

14h30 Ouverture de l'émargement
15h30 1er signal d'avertissement - 1 ou 2 courses
19h45 *Pot d'accueil*

📅 **Vendredi 14 mai**

10h00 Ouverture de l'émargement
11h00 1er signal d'avertissement - 1 à 3 courses
19h30 *1^{er} repas coureurs et accompagnateurs : participation 10€/repas.*

📅 **Samedi 15 mai**

10h00 Ouverture de l'émargement
11h00 1er signal d'avertissement - 1 à 3 courses
19h30 *2^{ème} repas coureurs - accompagnateurs et organisateurs: participation 10€/repas.*

📅 **Dimanche 16 mai**

9h00 Ouverture de l'émargement
10h00 1er signal d'avertissement - 1 ou 2 courses - Pas de procédure envoyée après 14h00
Dès que possible Remise des prix au centre nautique après les courses

7. JAUGE

Les bateaux participants doivent être en conformité avec les règles de jauge Laser Standard ou Laser Radial ou Laser 4.7. Les concurrents devront se présenter à la jauge avec leur voile (tamponnage) avant de pouvoir confirmer leur inscription sur place.

8. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de courses et leurs annexes seront affichées au panneau officiel à partir du 12 mai 2010 à 17h00. Une copie sera remise individuellement à chaque concurrent préinscrit lors de la confirmation de l'inscription (dans la limite du stock disponible).

9. LES PARCOURS

Les 2 zones de course seront situées dans la baie de la Forêt, de la plage de Cap Coz jusqu'à la pointe de Beg Meil. Les parcours auront une durée approximative de 50 minutes et seront de type trapèze.

10. CLASSEMENT

10.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 3.

10.2 Le nombre maximum de courses est de 10.

10.3. (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de 4,

(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de 5.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

De nombreux hébergements sont possibles sur place. Contacter l'office de tourisme 02.98.56.00.93 ou www.ot-fouesnant.fr
Possibilités d'hébergement au centre nautique en 1/2 pension (Forfait demi-pension : 50€ du jeudi soir au dimanche matin ou 60€ du mercredi nuit au dimanche matin sauf repas du samedi soir (cochon grillé – inscription à part)- contacter le secrétariat du centre nautique).



Renseignements, inscriptions

Centre nautique de Fouesnant Cornouaille

1 chemin de Kersentic BP 22 29170 FOUESNANT

Tél: 02.98.56.01.05 Fax: 02.98.56.65.54 mél: cn.fouesnant@wanadoo.fr

Infos et inscriptions en ligne sur: www.centre-nautique-fouesnant-cornouaille.com



National LASER STANDARD, RADIAL & 4.7 – CN Fouesnant

Fiche à faire parvenir au centre nautique avant le 30 avril
accompagnée du règlement par chèque

FICHE de PRE-INSCRIPTION

Nom: _____ Prénom : _____

Adresse: _____

CP: _____ Ville: _____

N° licence: _____ Sexe: M / F Date de naissance: ____/____/____

N° de Club: _____ Nom du Club: _____

N° de voile: _____ Série : STANDARD / RADIAL / 4.7

Nombre de repas vendredi soir x 10€ ou Nombre de repas samedi soir x 10€

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2009 – 2012
Applying to foreign competitors

RRS 64.3 (*) :

Jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a measurement protest.

RRS 68 (*) :

Any claim for damages arising from an incident involving a boat bound by the RRS shall be subject to the appropriate courts and will not be considered by the jury.

RRS 70.5 (*) :

In such circumstances, the written approval of the FFVoile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the competition.

RCV 86.3 (*) :

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall beforehand submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the regatta. The authorization of the FFVoile shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the regatta.

RRS 88 (*) :

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions, except for competitions for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.org, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91 (*) :

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

Appendix F (*) :

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, Jury d'Appel, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris